

Rapport annuel d'activité 2018 du Défenseur des droits

12/03/2019

Dans son rapport annuel d'activité 2018 (du 12 mars 2019), le Défenseur des droits relève que le handicap arrive en tête des saisines (demandes d'interventions ou conseils) avec 23 % des demandes, loin devant l'origine (14,7 %) et l'état de santé (10,5 %).

Sur ce point, le Défenseur des droits met l'accent sur l'obligation d'aménagement raisonnable. Par ailleurs, le rapport souligne les difficultés rencontrées par les services publics à répondre au nombre de demandes de pensions de base, de pensions de réversion et d'allocation de solidarité aux personnes âgées. D'autre part, face au manque de professionnels dans certaines disciplines (ex: les orthophonistes), les familles sont parfois contraintes de consulter des praticiens exerçant dans le secteur libéral ce qui entraîne des problèmes de remboursement. En effet, dans ce type de situation ce genre de cas, certaines caisses refusent le remboursement car elles estiment qu'il revient aux établissements sociaux et médico-sociaux accueillant l'enfant d'assumer ces frais pour lesquels ils reçoivent des financements. Enfin, en matière de santé, le défenseur des droits a principalement été saisi sur la problématique des déserts médicaux et des difficultés rencontrées pour déclarer un médecin traitant. Il a par ailleurs édité une fiche à destination des professionnels sur le refus de soin car certains profils de professionnels imposaient des modalités spécifiques de rendez-vous pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).